

Taux de défaillance répondant aux termes du b du 3° de l'article R.548-5 du CMF aux projets financés sous le statut IFP (projets financés par prêts sur les 36 derniers mois)

Statistiques au 30.09.2019	
Taux 1	0 %
Taux 2	0 %
Taux 3	0 %

Définition des taux de défaillance	
Taux 1	Nombre de projets correspondant à des crédits présentant des échéances impayées depuis plus de 2 mois sur le nombre de projets correspondant à des crédits ayant un capital restant dû.
Taux 2	Somme du capital restant dû des crédits présentant au moins une échéance impayée de plus de deux mois sur la somme du capital restant dû de l'ensemble des crédits.
Taux 3	Nombre de projets présentant des échéances qui restent impayées à la fin du mois sur le nombre de projets ayant un capital restant dû à la fin du mois.